

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 8 avril 2024**

L'an deux mille vingt quatre , le huit avril , à dix huit heures trente , le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 2 avril 2024 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de membres

- en exercice : 27
- Présents : 25
- Votants : 25

Présents :

*Madame LUCAS Maryline – Maire
Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne- - LAHSEN BEN
BRAHIM Mohamed - FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette –
CARRE Odilon – Adjoint
Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre - PLANCKE Dorothee - LAMBERT
Gaston - KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - CANIVET Bertrand –
EZAHOUID Mohamed (arrivé au point n° 3) - BLANCHARD Perrine - DELCAMBRE
Chantal - MORAWIEC Laurent – DEVRED Sylvain – DUCATILLION Béatrice.*

Absents ayant donné procuration

*Monsieur SAENEN Romuald à Monsieur DOISY Bernard
Madame TAIRA Marylène à Monsieur CARRE Odilon
Madame KHELIFA Armelle à Madame FERMEN Claudine
Monsieur DEFAUQUET Gérald à Madame LUCAS Maryline
Madame MARTIN Nuccia à Monsieur LAMBERT Gaston
Madame WILLERVAL Aurore à Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed*

Excusé :

Monsieur EZAHOUID Mohamed (jusqu'au point n° 2)

Absents :

Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur LAMBERT Gaston

CREATION DE POSTE – AVANCEMENT DE GRADE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Madame Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination d'un assistant de 2^{ème} classe à raison de 4 h/semaine à l'école de musique inscrit au tableau d'avancement de grade d'assistant de 1^{ère} classe à raison de 4 h/s établi pour l'année 2024.

Vu le tableau des emplois,

Madame le Maire propose à l'assemblée la création d'un emploi d'assistant de 1^{ère} classe à raison de 4 h/semaine.

*Le Conseil Municipal,
Vu l'exposé de Madame le Maire,
A l'unanimité,*

Décide de créer un poste d'assistant de 1^{ère} classe à raison de 4 h/semaine.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget 2024.

*Certifié conforme,
Fait et délibéré en séance du 8 avril 2024.*

*Le Maire,
Maryline LUCAS*

*Le Secrétaire de séance,
Gaston LAMBERT*



Le Maire de la Commune de GUESNAIN certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte après télétransmission en Sous Préfecture de DOUAI le 15/4/2024 et publication le 15/4/2024

*Le Maire,
Maryline LUCAS,*